



SEJOURS FORFAITS

Conditions particulières de ventes et réglementations Thaïlande

1. TRANSFERTS

Depuis l'aéroport les passagers sont transférés à l'aide de voiture et/ou minibus taxi jusqu'à l'hôtel. Le chauffeur de taxi ou minibus vous attend à l'aéroport de Phuket au terminal international a la sortie 2 (Exit 2) ou au terminal domestique à la sortie devant le café Pa'n'an, muni d'un panneau avec votre nom et l'hôtel Patong Paragon Resort.

- A. Check in d'hôtel 14h00. En cas d'arrivée le matin, l'attribution de la chambre est à la discrétion de l'hôtel, en fonction de son occupation.
- B. Check out de l'hôtel 12h00. Si vous souhaitez garder la chambre plus longtemps en raison d'un départ tardif « late check-out », veuillez vérifier avec la réception de l'hôtel. Des frais supplémentaires sont encourus et sont à la charge du client.

2. PRESTATIONS INCLUSES DANS LES SEJOURS / FORFAIT PLONGEE DAILY et FORFAIT PLONGEE FORMATION

Les forfaits de plongées ne peuvent être fractionnés (jours consécutifs).

- Les transferts aéroport-hôtel ;
- Les transferts Aller/retour Hôtel (Patong Paragon Resort) – Port d'embarcation les jours de plongées ;
- L'équipement de plongée (sauf dans le forfait DAILY);
- Les formations de plongée (sauf dans le forfait DAILY)
- Les blocs 12L Air, les plombs, et ceintures de lestage ;
- Les petits-déjeuners et les repas du midi à bord du bateau ;
- Le forfait boissons non alcoolisées type eau, thés, café (sur le bateau) ;
- Le guide de palanquée (ratio 5 :1) ;
- Une assurance de plongée basique (couverture jusqu'à 10,000 €)
- Taxes gouvernementales.

2bis. PRESTATIONS INCLUSES DANS LE SEJOUR FORFAIT PLONGEES-CROISIERE

- Les transferts aéroport-hôtel ;
- Les transferts Aller/retour Hôtel (Patong Paragon Resort) – Port d'embarcation les jours de plongées et pour la croisière Similan (3jours/2nuits) ;
- Les blocs 12L Air, les plombs, et ceintures de lestage ;
- Les petits-déjeuners et les repas du midi à bord du bateau ; tous les repas lors de la croisière Similan
- Le forfait boissons non alcoolisées type eau, thé, café (sur le bateau et la croisière) ;
- Le guide de palanquée (ratio 5 :1) ;
- Taxes gouvernementales.

3. PRESTATIONS NON INCLUSES DANS UN FORFAIT

- Les blocs 15L, blocs Nitrox, ;
- Les frais de certification ;
- Ordinateur de plongée (prêté pour la formation Open Water, Advanced Open Water)
- L'équipement de plongée (sauf pour le Forfait Plongées-Formation)
- L'assistance et la remise de visa ;
- Les vols nationaux et internationaux ;
- Les sorties extra, activités annexes en fin de séjour ;
- Les pourboires équipage (conseillé 4€/jour/pers) ;
- Les boissons alcoolisées
- Les taxes environnementales / parcs marins (Phi Phi, Iles Similan, Surin) ;

A noter pour les plongeurs certifiés amenant leur équipement, la majorité des robinetteries sont à étrier, veuillez prévoir un adaptateur si votre détendeur est DIN

4. LEGISLATION PLONGEE EN THAILANDE ET OBLIGATIONS

Législation Thaïlandaise

La législation thaïe limite la plongée loisir air et Nitrox à une profondeur de 40 mètres (Sans palier de décompression),

Toutes les plongées sont encadrées y compris pour les plongeurs autonomes par un guide local ou étranger (Divemaster ou Instructeur).

Les obligations

Bien qu'un certificat médical ne soit pas obligatoire pour les plongeurs certifiés, nous recommandons fortement un certificat médical délivré par un médecin fédéral ou un médecin du sport, notamment pour les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes souffrant d'une pathologie chronique ou devant faire l'objet d'une évaluation ou en cas d'accident de plongée antérieur. Le certificat médical devra préciser : le nombre de plongées par jour, la profondeur et durée maximale autorisée.

Carte et Carnet de plongée justifiant le niveau et le nombre de plongées

Une assurance plongée en cours de validité.

Les moniteurs All 4 Diving, responsables à bord des bateaux, pourront interdire certaines plongées trop techniques à des participants n'ayant pas un niveau jugé suffisant. Cette décision pourra être prise pour la sécurité du client et des autres plongeurs et pour le bon déroulement du séjour.

Informations et documents nécessaires à l'inscription des clients :

- Un passeport avec **une durée de validité de 6 mois après la date retour est obligatoire** (à présenter au passage en douane).
- Noms et prénoms des clients à communiquer à l'inscription. Date de naissance et numéro de passeport, adresse email
- Détails des vols aller et retour.
- Niveau et nombre de plongées.
- Informations sur la location de l'équipement (matériel de plongée, bloc 15L, Nitrox...)
- Taille (en cm), poids corporel, pointure si vous avez besoin d'équipement
- Les éventuelles formations plongées souhaitées

5. PLANNING ET ORGANISATION EXCURSION-PLONGEE

- Transfert aller de l'hôtel au port d'embarcation de Chalong. Départ hôtel à partir de 7h00. Les transferts sont en minibus faisant des arrêts dans d'autres hôtels.
- Arrivée port, le guide vous amène sur le bateau
- Départ en mer du bateau vers 8h15-8h30
- Briefing bateau, check administratif (certificat médical, carnet de plongée, carte de niveau...),
- Navigation plus ou moins longue selon le site choisi
- Arrivée sur le site, briefing plongée
- Première plongée
- Repas
- Navigation pour rejoindre le second spot de plongée
- Briefing plongée
- Seconde plongée
- En cas – Fruits
- Navigation pour rejoindre le troisième spot de plongée, briefing
- Troisième plongée
- Collation et Navigation retour à la marina
- Transfert retour à l'hôtel

6. REGLEMENT – REMBOURSEMENT

- Un acompte de 30% minimum devra être payé par le client pour que la réservation puisse être validée.
- Le solde de la prestation doit être effectué 30 jours avant le départ pour une réservation individuelle et 45 jours avant le départ pour une réservation groupe.
- Les paiements des suppléments sur place doivent être effectués en espèces ou en CB (sauf pour les pourboires). Attention, 3% de frais bancaires seront rajoutés pour les paiements en CB.
- Les clients sont personnellement responsables de toutes leurs affaires depuis l'aéroport jusqu'au retour à l'aéroport. La détérioration de leurs affaires personnelles dues à de la négligence ou à des oublis ne peut donner lieu à aucun recours contre All 4 Diving.

Important : Nos tarifs peuvent être modifiés sans préavis au cours de la saison, notamment en raison d'instauration de nouvelles taxes, d'augmentations de taxes, de carburant, ou des variations de taux de change.

7. CONDITIONS D'ANNULATION

Les frais d'annulation s'appliquent sur l'ensemble des prestations fournies par All 4 Diving (transfert, prestations plongée, hôtel).

Un groupe est constitué de 7 clients minimum.

Toute annulation doit être signifiée par écrit (courriel ou courrier).

La date de réception du courrier ou courriel d'annulation déterminera le barème des frais d'annulation.

Conditions d'annulation pour les inscriptions individuelles

Annulation de 60 à 31 jours avant la date du début du séjour : 25% du montant total du séjour.

Annulation de 30 à 21 jours avant la date du début du séjour : 50% du montant total du séjour.

Annulation à 30 jours avant la date du début du séjour en Période de pointe : 100% du montant total du séjour.

Annulation à 20 jours avant la date du début du séjour : 100% du montant total du séjour.

Conditions d'annulation pour les inscriptions groupes (à partir de 7 participants)

Annulation de 90 à 61 jours avant la date du début du séjour : 30% du montant total du séjour.

Annulation de 60 à 31 jours avant la date du début du séjour : 50% du montant total du séjour.

Annulation à 30 jours avant la date du début du séjour : 100% du montant total du séjour.

L'interruption du séjour par le client ou l'abandon d'une formation par le client ne donne droit à aucun remboursement de la part d'All 4 Diving.

8. ANNULATION DU SEJOUR ET CAS DE FORCE MAJEURE

All 4 Diving se réserve le droit d'annuler une prestation séjour pour des raisons de force majeure telle que catastrophe naturelle, épidémies, guerre, grèves, émeutes, etc...

All 4 Diving décline toute responsabilité lors d'évènements tels que blessures, mort ou destruction de biens personnels dues à des actes de guerre, insurrections, actions militaires, révolutions ou évènements météorologiques / sismiques d'exception, survenues de façon indépendante de sa volonté. Tout événement imprévisible et insurmontable échappant au contrôle d'All 4 Diving constitue un cas de force majeure. Si les cas de force majeure adviennent, cela sera notifié au client le plus tôt possible. Du fait de catastrophes naturelles, révolutions, guerres, décisions d'état le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage ou le séjour est annulé ou écourté. Idem pour tout ce qui peut entraîner l'impossibilité de profiter de certaines prestations (ex : modification de l'itinéraire relative à une décision gouvernementale, manœuvre militaire...).

La fermeture de route, d'aéroport, de gare, de marinas et la suspension/suppression de train, avion, bateaux... dues aux décisions de transporteurs, d'administrations... ne sont pas pris en charge par All 4 Diving et ne donnent pas lieu à des indemnités.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous souhaitons un très agréable séjour.

Contact : Alain MOREL (Reservation)

Téléphone : +66 81 732 8676

Mail : web.contact@all4diving.com

Contact : Philippe ENTREMONT (General Manager)

Téléphone : +66 81 732 8676

Mail : philippe@all4diving.com